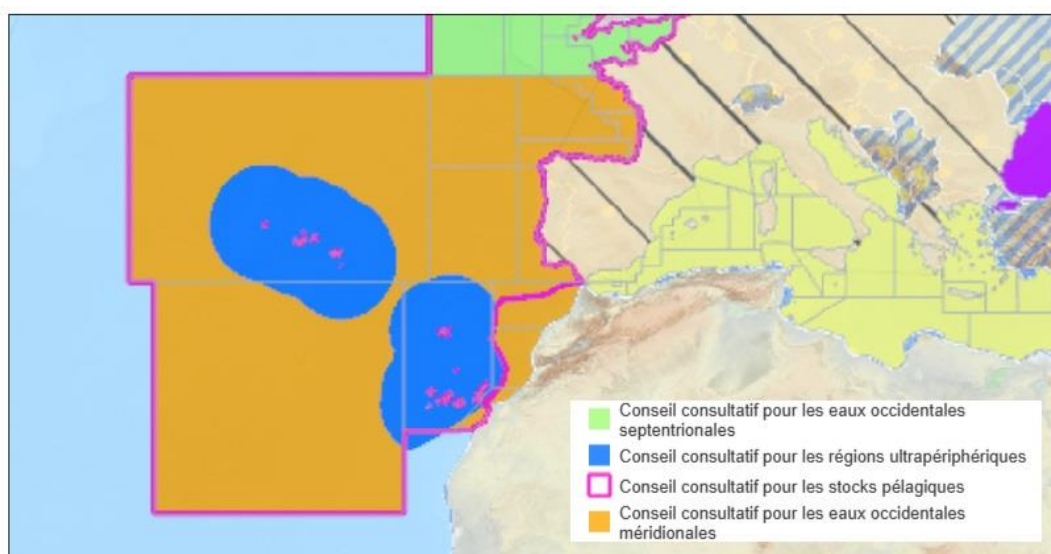


EVALUATION DES PERFORMANCES DU CC SUD



Caroline MANGALO
Benoit GUERIN – BG Sea

Rapport publié le 20 juin 2024

SOMMAIRE

SYNTHESE	2
RAPPEL DES OBJECTIFS	1
METHODOLOGIE.....	2
INTRODUCTION	3
ANALYSE THEMATIQUE	6
Fonctionnement des organes du CC SUD	6
Les avis	7
Représentation des différents intérêts	8
Rôle des élus et du secrétariat	10
Communication	10
Relations avec la CE, les Etats membres et les autres organisations.....	10
Contribution aux objectifs de la PCP.....	11
ANALYSE AFOM	13
RECOMMANDATIONS	14
Sur le fonctionnement des organes du CC SUD	14
Sur les avis	15
Sur la représentation des différents intérêts.....	16
Sur le rôle des élus et du secrétariat	16
Sur la communication	16
Sur les relations avec la CE, les Etats membres et les autres organisations.....	17
Sur la contribution aux objectifs de la PCP	17
CALENDRIER	18
RESSOURCES	19
Bibliographie.....	19
Entretiens	19
Consultation en ligne.....	20
ANNEXE 1	21
ANNEXE 2	23
ANNEXE 3.....	24

SYNTHESE

Le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Australes (CC SUD), précédemment le Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Australes (CCR SUD), est un des premiers Conseil Consultatif à avoir été créé en 2007. Depuis cette période, il a connu des évolutions en relation avec des changements externes (passage de CCR à CC, création du CCRUP) comme des évolutions en relation avec des « crises » internes (modification de la gouvernance, remise en cause de la représentation de certaines organisations).

Le CC SUD a su affronter ces étapes en évoluant tout en sachant garder sa singularité inhérente à la zone de compétence du CC : grande diversité de pêcheries, peu de pays tiers travaillant sur la zone, des problématiques spécifiques...

Globalement, le CC SUD répond aux obligations qui incombent à ce type de

structure en terme de représentation des différents intérêts, d'avis fournis, de réponses aux sollicitations de la Commission européenne et des États membres.

Les points faibles du CC SUD sont le faible nombre de structures représentant les « autres intérêts » ainsi que le manque de participation effective d'un grand nombre de membres aux travaux de la structure.

Dans ce rapport, des recommandations d'amélioration sont fournies. Elles portent notamment sur la forme des avis comme sur la communication externe à la structure. Elles sont de la responsabilité du CC mais aussi de la Commission européenne et des États membres afin de mieux profiter de la richesse que constitue ce forum régional des parties intéressées par la durabilité des pêches maritimes.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Règlement délégué (UE) 2015/242 de la Commission, modifié en 2022, définissant les modalités du fonctionnement des conseils consultatifs dans le cadre de la politique commune de la pêche

Article 7 bis - Examens des performances

Le conseil consultatif se soumet au moins **une fois tous les cinq ans** à un **examen indépendant des performances**. Cet examen vise à recenser les **bonnes pratiques** et les **manquements**, à recueillir des **recommandations visant à améliorer le fonctionnement** du conseil consultatif et à **évaluer sa contribution globale aux objectifs de la politique commune de la pêche (PCP)** énoncés dans le règlement (UE) n°1380/2013. Les résultats de ces examens sont rendus publics et, lorsque des manquements sont relevés dans le fonctionnement du conseil consultatif, accompagnés d'un plan d'action définissant des actions concrètes et un calendrier précis pour leur mise en œuvre.



Le CC SUD a lancé un appel à candidature afin de répondre à la nouvelle obligation introduite dans le règlement délégué dédié aux conseils consultatifs.

L'appel à candidatures établissait que l'étude de l'évaluation des performances du CC SUD devait permettre d'établir les forces, faiblesses au niveau du fonctionnement interne du CC SUD (procédure, organisation, participation des membres, rédaction des avis) ainsi qu'au niveau de ses relations avec les autres instances partenaires, dans le but de répondre à l'objectif des Conseils consultatifs d'aider à la mise en œuvre de la PCP.

Le rapport final devait aussi établir des recommandations par thématique et par priorité afin de répondre aux éventuels manquements ou améliorations. Il devait préciser aussi le calendrier de mise en œuvre.

A large blue rightward-pointing arrow with the text "Juin 2023 : lancement de l'étude lors de l'AG" written inside it.

Juin 2023 : lancement de l'étude lors de l'AG

METHODOLOGIE

L'étude s'est appuyée sur les thématiques identifiées par le CC SUD de l'appel à projet ainsi que sur plusieurs sources d'information :

- Une réunion de lancement avec le secrétariat du CC SUD,
- 14 entretiens semi-directifs par visioconférence ou en face-à-face (cf. liste dans les ressources),
- une consultation en ligne des membres du CC SUD (18 réponses),

9. PROCESSUS DE REDACTION ET DE VALIDATION DES AVIS *

Considérez-vous que les sujets traités dans les avis recouvrent vos priorités ?

pas du tout tout à fait

10. PROCESSUS DE REDACTION ET DE VALIDATION DES AVIS

Quels autres sujets souhaiteriez-vous voir abordés dans les avis ?

Entrez votre réponse



- une revue des documents disponibles concernant aussi bien l'organisation interne du CC SUD que les productions officielles (avis, lettres), la réglementation en vigueur encadrant le fonctionnement des Conseils Consultatifs, cf. bibliographie dans [Ressources](#),
- l'observation par la participation aux différentes réunions organisées par le CC SUD lors de l'exercice 2023-2024, réunions en présentiel comme les groupes de travail et le Comex, réunions en visioconférence comme les groupes adhoc ou certaines réunions extérieures,
- une présentation d'un pré-rapport au secrétariat et au président et vice-présidents,
- une présentation des recommandations aux membres du Comex,
- une présentation du rapport final aux membres du CC SUD lors de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2024.

INTRODUCTION

Comme indiqué dans le rappel des objectifs, les conseils consultatifs (CC) ont l'obligation de réaliser une évaluation des performances de façon régulière, tous les cinq ans. Or le CC SUD a déjà réalisé deux évaluations de son travail, en externe en 2011 et en interne en 2021.

L'évaluation de 2011 avait identifié un certain nombre de recommandations relevant de la responsabilité du CC SUD (CCR SUD à l'époque) mais aussi de la Commission européenne (CE) [1]. Certaines ont été prises en compte comme « 5. Assurer une compréhension commune des défis de la gestion de la pêche » ou « 13 et 14. Introduire plus de flexibilité dans le fonctionnement du CCR »; d'autres restent d'actualité comme « 2. Améliorer la préparation et la participation des membres aux réunions » ou « 9. Clarifier les procédures et les délais suivis par la Commission ».

Quant à l'évaluation interne de 2021, menée par le secrétariat, elle a permis d'identifier des engagements mettant l'accent sur le besoin de veiller à une transparence et une communication exemplaire de la part de tous les acteurs impliqués dans le travail du CC SUD [2]. Il faut aussi noter que la participation

des membres à l'enquête en ligne a été plus importante (44% de réponse) que pour celle réalisée en 2023-2024. Pour autant, la participation à la restitution des résultats étaient assez faible : 17 personnes y ont participé [3]. Le travail de 2021 a notamment permis d'établir des procédures internes pour la rédaction d'avis, la participation aux réunions externes, la rédaction d'une lettre et la préparation des ordres du jour.

Il est important de noter la proximité dans le temps de l'évaluation interne de 2021 avec celle réalisée en réponse à l'obligation européenne. Il est possible que certains n'aient pas ressenti le besoin de participer à cette dernière évaluation, même si peu de membres ont évoqué l'évaluation de 2021.

L'appel à candidatures du CC SUD de 2023 a identifié une série de thématiques qui a structuré les entretiens et la consultation en ligne. Elles sont reprises dans les différentes parties de l'analyse thématique suivante. Cette analyse a permis de dresser une analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces du fonctionnement du CC SUD, et ainsi d'identifier des recommandations par thématique.

ANALYSE THEMATIQUE

Fonctionnement des organes du CC SUD

Il convient de souligner qu'aucun dysfonctionnement n'a été répertorié ni mis en avant par un membre.

À la lecture des statuts, il est apparu une absence de concordance avec les dernières évolutions : création du CCRUP, absence d'un secrétaire général. De plus, les groupes de travail ont aussi évolué dans leur domaine de compétence sans que cela soit modifié dans les statuts, c'est notamment le cas pour le groupe de travail traditionnel dont le champ est maintenant plus large.

Un bilan sur l'organisation des réunions permet de montrer que le nombre de réunions n'a pas trop évolué même avec le développement des réunions en ligne. Il faut rappeler que début 2020 des réunions ont dû être annulées du fait de la pandémie COVID, expliquant le creux en 2019-2020. La mise en place d'un système de visioconférence s'est développé à partir du 2^{ème} semestre de 2020

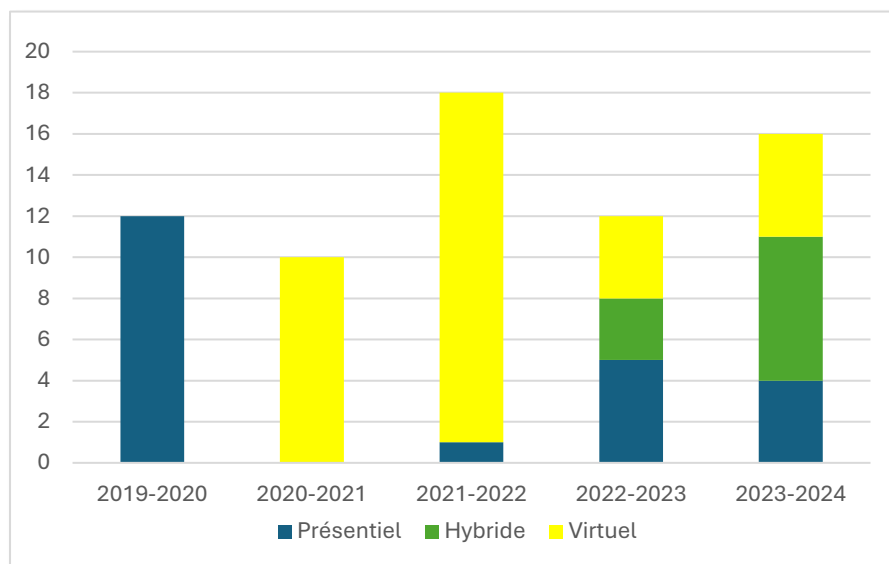


Figure 1: évolution du nombre de réunions et du type de réunion (présentiel, hybride ou virtuel)

Une préférence est accordée aux réunions en présentiel pour les réunions du Comex, alors que pour les groupes de travail, les formats

hybrides recueillent globalement l'assentiment de tous, notamment car elles permettent une participation facilitée pour les personnes extérieures devant intervenir sur un point particulier de l'ordre du jour. En ce qui concerne le Comex, la situation recueille des avis partagés : tout le monde s'accorde à dire que le présentiel facilite les échanges mais certains y voit aussi parfois un frein à leur participation car il est parfois difficile de gérer les déplacements avec le reste des échéances, surtout pour des réunions d'une demi-journée.

ANALYSE THEMATIQUE

En ce qui concerne le fonctionnement, il est possible de rentrer dans le détail par instance :

- Le Comex : peu de commentaires sur le fonctionnement du COMEX, les membres sont satisfaits de l'organisation globale.
 - o Les réunions sont organisées de façon à ce que tout le monde puisse y participer.
 - o les documents sont mis à disposition suffisamment à l'avance et dans les différentes langues de travail.
- Les groupes de travail :
 - o certains ont demandé plus d'échanges sur les ordres du jour des réunions, en même temps peu de membres profitent des différents forums disponibles pour échanger sur les programmes de travail (échange personnel avec le secrétariat, échange sur le programme de travail).
 - o L'ensemble des membres demande une présence plus systématique de la Commission européenne, voire des États Membres, aux réunions.
 - o Gestion du temps : si les interventions de personnes extérieures au CC SUD sont importantes et appréciées, le contrôle du timing des réunions peut être mis à mal par la longueur de certaines présentations, ne laissant pas suffisamment de temps d'échange sur la présentation et sur les autres points à l'ordre du jour.

Le point principal de discussion sur le fonctionnement du Comex et des groupes de travail porte sur le niveau d'interventions et de participation des membres pendant les réunions et sur les documents de travail. Cela se traduit aussi dans le nombre de répondant à l'enquête en ligne transmise dans le cadre de ce travail qui laisse penser que seule une minorité de membres est réellement impliquée et concernée par le fonctionnement et l'efficacité du CC Sud (cf commentaire supra).

Les avis

En ce qui concerne les avis, l'approche a été d'évaluer tant le fond que la forme de la procédure, en partant du choix des thèmes retenus jusqu'à la validation des avis.

Sur la forme, la procédure mise en place est bien appréciée. Certains considèrent que les échanges verbaux sur les projets devraient être privilégiés pour finaliser les projets lors des groupes de travail ou groupes ad hoc. Toutefois, l'estimation du temps qui sera nécessaire à ces échanges sur un avis n'est pas toujours aisée. De plus, il n'est pas possible de travailler sur une seule version linguistique du projet. Ainsi, la finalisation des avis par écrit est nécessaire. Enfin, il a été demandé que les structures proposant des modifications écrites sur les projets soient bien identifiées.

ANALYSE THEMATIQUE

Sur le fond, les avis développés par le CC SUD répondent aux demandes des membres et reflètent bien les positions développées. Cela se traduit d'ailleurs par un nombre élevé d'avis avec une position minoritaire, 58% des avis sur la période 2019-2023. La préférence va vers l'inclusion de position minoritaire plutôt que de chercher le consensus afin d'éviter de vider l'avis de son contenu. D'autre part, on peut noter qu'au vu de la nature des sujets traités dans les avis, il semble que la majorité de ces sujets est issue d'une demande du secteur « pêche ».

Il a été indiqué que parfois la qualité des arguments pouvaient être améliorée afin qu'ils s'appuient sur des références plus tangibles. Toutefois, il a aussi été précisé que l'argumentaire développé est aussi fonction des retours des membres et des moyens à la disposition du CC SUD.

Enfin, ce qui fait le plus défaut à ce jour aux avis du CC SUD est une information claire sur l'utilisation de ceux-ci tant par la Commission européenne (CE) que par les Etats membres dans les propositions réglementaires. On peut d'ailleurs noter que 38% des avis sur la période 2019-2023 n'ont pas reçu de réponse officielle de la CE. De plus, 32% des avis consensuels n'ont pas reçu de réponse de la part de la CE, cf. [annexe 1](#). Sur ce point, le rapport du CINEA de 2022 sur la mise en œuvre de la régionalisation [\[4\]](#) identifie aussi « l'absence de procédures claires [de la part des Groupes d'Etats membres] pour répondre aux avis des CC [...]. C'est également le cas pour la CE », malgré les réponses de la Commission européenne et les bilans faits annuellement dans le *Staff Working Document* accompagnant la communication sur l'état des lieux et les orientations de la PCP [\[5\]](#). L'analyse de quelques avis et de leur suite est fournie en [annexe 1](#).

Représentation des différents intérêts

D'après les membres indiqués dans le dernier rapport d'activité du CC SUD, sur les 81 organisations membres du CC SUD, 71 sont des organisations issues de la filière « pêche » et 10 sont des organisations représentant les « autres intérêts ». Au sein de l'Assemblée générale, on constate une proportion plus importante du secteur « pêche » par rapport à la proportion recommandée dans le règlement 2013/1380 – annexe III de 60%/40%. En revanche, cette proportion est respectée au sein du comité exécutif.

S'il a pu y avoir des remises en cause dans le passé dans la représentativité de certaines organisations, la situation actuelle est apaisée. Il semble que les organisations membres du CC SUD soient légitimes et que les différents intérêts soient représentés, même si on peut quand même souligner le plus faible nombre d'organisations des « autres intérêts » par rapport à celles de la filière « pêche ».

ANALYSE THEMATIQUE

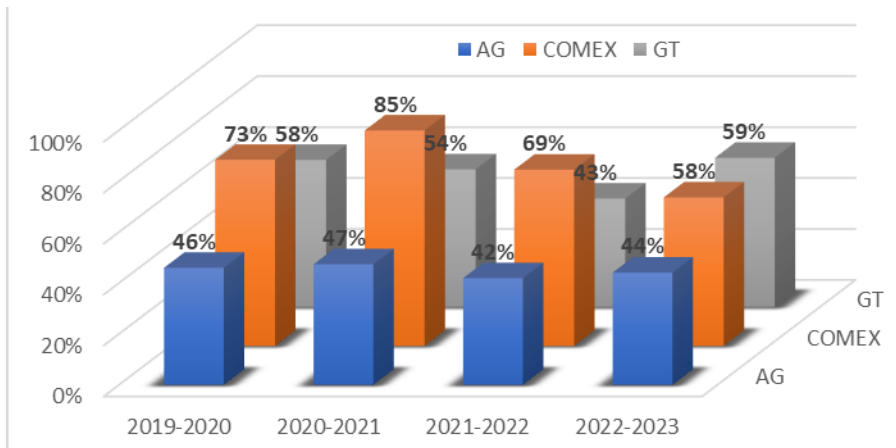


Figure 2 : taux de présence à l'AG, au Comex (en moyenne) et au GT (en moyenne) par année – source : rapports d'activité

En revanche, comme abordé aussi au paragraphe sur les avis, on peut noter qu'il existe un noyau de structures qui participent activement, tandis que d'autres semblent adhérer au CC SUD pour obtenir des informations mais ne participent pas dans les débats, par manque de volonté ou de temps. Il faut souligner que toutes les structures n'ont pas la même capacité de travail en termes de personnel pour suivre les dossiers traités par le CC SUD. La figure 2, ci-dessus, explicite seulement en partie ce point car le nombre de structures prenant la parole n'est pas suivi. En revanche, on peut voir que le taux de présence à l'AG et aux groupes de travail est globalement assez constant alors que pour le Comex, le taux semble avoir une tendance à la baisse.

On peut analyser cette participation de deux façons, l'une positivement, l'autre négativement :

- Si une structure maintient son adhésion même si elle ne participe pas beaucoup c'est qu'elle y voit un intérêt
- Si certaines structures ne s'impliquent pas plus c'est à cause du manque de considération par la CE et du peu d'impact des avis sur les décisions prises par la CE.

Enfin, le dernier commentaire porte sur la désignation des présidences des groupes de travail. Si personne n'a remis en cause le travail des présidents (cf. paragraphe suivant sur le rôle des élus), il a été soulevé la possibilité de revoir la répartition figée des présidences entre les différentes nationalités, à l'article 15.1 des statuts du CC SUD. Ceci pourrait permettre d'impliquer un représentant des « autres intérêts » dans la présidence des groupes de travail.

ANALYSE THEMATIQUE

Rôle des élus et du secrétariat

C'est une des thématiques qui a le moins suscité de commentaires lors des entretiens. L'ensemble des membres reconnaît le travail effectué par les élus et aussi par le secrétariat.

Les élus ont souligné l'importance du maintien de la communication régulière entre eux pour la bonne marche de l'organisation, via leurs réunions régulières. Toutefois, il a été remarqué que parfois certains élus pouvaient manquer d'impartialité, tout en reconnaissant la difficulté de la situation.

La seule remarque pour le secrétariat serait qu'il y a quelques manquements dans les comptes rendus en terme d'information administrative : liste des présents, réunion en visioconférence ou en présentiel.

Communication

La communication en interne à l'organisation est jugée satisfaisante. Il a été demandé qu'elle soit maintenue pour la bonne entente et la bonne participation de tous les membres.

En revanche, les membres sont en attente de la refonte du site internet qui devrait permettre de faciliter l'accès à certaines informations. Les échanges ont permis de montrer que tout le monde n'a pas la même vision sur ce qu'il convient de faire en terme de communication extérieure : se limiter au site internet, développer certains réseaux sociaux professionnels. D'un côté certains ne veulent pas que le CC SUD se dispersent dans de la communication qui n'est pas l'objectif premier d'un CC, alors que d'autres veulent mieux faire connaître les travaux et les positions du CC SUD dans la sphère professionnelle afin de valoriser le travail de la structure.

Il a été souligné la faiblesse de la participation des membres du CC SUD dans les réunions extérieures, même si le secrétariat y participe régulièrement, notamment du fait d'un problème de langue et l'absence régulière de traduction. Ce point est souvent mis en avant par les membres du CC SUD qu'ils considèrent comme un frein à leur participation.

Relations avec la CE, les Etats membres et les autres organisations

Un point qui fait globalement consensus entre les membres du CC SUD est le regret de l'absence trop fréquente de représentants de la CE aux réunions et du faible retour de la CE sur les travaux du CC SUD (cf. point sur les avis). Les membres ont l'impression d'être peu écoutés. Tous demandent que les personnes en charge des sujets techniques puissent être présents, au

ANALYSE THEMATIQUE

moins en visioconférence quand la réunion est en format hybride, pour pouvoir échanger directement, sans avoir à limiter les sujets traités. En plus de la présence des représentants de la CE, la question de la langue de travail est aussi à souligner. Au sein du CC SUD, il y a 3 langues principales de travail : espagnol, français et portugais. Il est donc important que les représentants de la CE devant intervenir régulièrement auprès du CC SUD soient aussi à l'aise avec au moins l'une de ces trois langues.

Les relations avec le Groupe d'Etats Membres (GEM) pour les eaux occidentales sud ont aussi été analysées de la même manière par les membres du CC SUD. Il existe un sentiment partagé de sous-utilisation du GEM, alors que pour les travaux de régionalisation, le dialogue doit aussi passer par cette instance. S'il est compréhensible que des représentants du CC SUD n'assistent pas aux réunions du GEM, du fait de la confidentialité de certains échanges entre Etats membres, des échanges plus constructifs qu'actuellement pourraient être organisés notamment en revoyant certains éléments du calendrier de travail pour permettre plus d'échange entre les deux instances. Le rapport précédemment cité du CINEA sur la mise en œuvre de la régionalisation pointe aussi du doigt le manque d'échanges constructifs entre les GEM et les CC, d'une façon générale. Par exemple, bien que discutée en réunions de groupe de travail, la recommandation conjointe sur l'encadrement du golfe de Gascogne pour la protection des cétacés n'a jamais été présentée dans son entièreté aux membres du CC SUD.

Il a été noté les faibles échanges avec le Parlement européen. Or, il n'est pas dans les prérogatives des CC d'échanger directement avec cette instance européenne. Pour autant, la newsletter de la Commission PECH du Parlement européen recense systématiquement les réunions des différents CC, leurs travaux concernent autant les Conseils Consultatifs et des députés peuvent faire des références à des avis de CC lors de leurs interventions en séance.

Les relations avec les organismes de recherche nationaux et européens sont régulières et bien établies pour ce qui est d'informer les membres du CC SUD sur les derniers avis scientifiques et les recherches en cours, mais ils se limitent à cela.

Contribution aux objectifs de la PCP

C'est sûrement le point le plus difficile de l'évaluation pour différentes raisons : certains considèrent que comme le CC SUD a été créé par la PCP et que son travail est validé annuellement par la CE c'est que le CC SUD répond à sa mission ; d'autres que le CC SUD a tendance à ne se focaliser que sur le pilier environnemental de la PCP. La problématique habituelle est de concilier des objectifs à court terme – objectifs socio-économique – avec ceux à plus long terme – objectifs environnementaux.

ANALYSE THEMATIQUE

D'autre part, les programmes de travail annuel, les avis et les rapports d'activité du CC SUD sont cohérents avec les objectifs de la PCP, tels qu'énoncés à l'article 2.

Enfin, il est difficile d'analyser l'influence des avis et des travaux vis-à-vis des objectifs de la PCP car leur suivi n'est pas évident, comme indiqué au paragraphe sur les avis.

On peut toutefois indiquer que la situation vis-à-vis du RMD continuent de s'améliorer même si tous les stocks ne sont pas encore au RMD, comme le montre le bilan du CIEM pour la zone du golfe de Gascogne et des eaux ibériques [\[6\]](#) et que la protection des espèces protégées n'est pas encore complètement assurée.

ANALYSE AFOM

D'après les éléments précédents et l'analyse du contexte européen actuel, il est possible d'évaluer les facteurs internes et externes qui influencent le CC SUD et ainsi identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du CC SUD.

FORCES	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> - Unanimité des membres sur le bon fonctionnement général de la structure - Bonne entente des membres - Bonne ambiance de travail - Bonne légitimité des organisations membres - Bonne appréciation des élus - Bonne appréciation du secrétariat - Bonne communication interne - Des procédures bien établies 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation parfois limitée de certains membres - Difficultés de participation aux réunions extérieures - Site internet - Peu d'ONGE membres - Difficulté d'évaluer l'impact des contributions du CC SUD sur les décisions de la CE - Peu d'échange avec le GEM - Gestion du temps de certaines réunions en cas de présentation
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Zone de compétence peu partagée avec des pays tiers - Reconquérir des sujets dans les champs de compétence du CC SUD pour recentrer les thèmes de travail sur des sujets techniques spécifiques à la zone de compétence du CC SUD - Réflexion lancée par la DG Mare en février 2023 pour une transition de la filière - Volonté nouvelle de la DG Mare d'impliquer plus en amont les Conseils consultatifs (divers consultations lancées début 2024 sur indicateurs socio-économiques, formulation des demandes d'avis au CIEM et CSTEP...) - Renouvellement du Parlement européen 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation socio-économique difficile du secteur limitant la projection à long terme de la filière - Absence de transmission par la DG Mare de son calendrier de travail - Absence d'information claire de la part de la CE et des EM sur l'utilisation des avis - Peu d'intérêt de nouvelles organisations pour compléter les membres des 1/3 - Campagnes médiatiques impactant le travail de recherche de compromis et risquant de tendre les relations entre les membres

RECOMMANDATIONS

Des analyses précédentes, une série de recommandations peuvent être formulées afin de tirer profits des forces et des opportunités tout en travaillant sur les menaces et pour limiter les faiblesses.

Sur le fonctionnement des organes du CC SUD

- Mettre à jour les statuts pour tenir compte des dernières évolutions :
 - o Création du CCRUP dans les zones de compétence du CC SUD et des changements dans les groupes de travail – art. 6.1 et suppression de l’art. 6.2 et article 15.1 (supprimer le gt « subdivision insulaire »)
 - o Champ de compétence du GT traditionnel qui s’est étendu au-delà de la thématique de la pêche traditionnelle : le titre pourrait évoluer vers « GT Traditionnel et sujets horizontaux/transversaux », art. 15.1
 - o Nouveau fonctionnement du secrétariat, sans secrétaire général et avec un dispatch des compétences avec le Vice-Président, articles en lien avec le secrétaire général (16.3 à 16.7)
 - o Revoir les présidences et vice-présidences des GT, dont la nationalité est figée à l’art. 15.1, afin d’inclure un représentant supplémentaire de la partie « autres intérêts ».
- Afin de rester dans les champs d’application du CC SUD, titre II des statuts, il pourrait être intéressant d’évaluer régulièrement les sujets traités à l’aune de ces

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Titre II : Champs d’application

Art. 6.1 – Le CC SUD détiendra la compétence sur toutes les espèces biologiques situées dans les zones couvertes par les zones CIEM suivantes : VIII, IX, X et les divisions COPACE 34.1.1., 34.1.2, 34.2.0, étant exclues les espèces pélagiques suivies dans le cadre du CC espèces pélagiques (merlan bleu, chinchard, maquereau, hareng, poisson-sanglier) **et étant exclues les zones couvertes par le CCRUP.** (...)

Titre IV – Membres et Structure du CC SUD

Art. 16.3 - Le **Secrétariat** exercera ses missions sous les ordres du **Vice-Président du CC SUD désigné, par délégation** du Président.
Art 16.5 - Le **Vice-Président désigné avec l’appui du Secrétariat** aura la charge de la gestion quotidienne du **CC SUD**, de la gestion du personnel, (...).
Art 16.7 - Le président pourra proposer le licenciement **du personnel du secrétariat** au comité exécutif.

Remplacer le **Secrétaire Général** par le **Secrétariat** dans les art. 16.4 et 16.6.

RECOMMANDATIONS

champs tout en continuant de recenser des thématiques régionales pouvant aboutir à un travail au sein du CC SUD, dans un travail prospectif après chaque élection.

- Maintenir un niveau d'hybridation des réunions pour faciliter la participation des personnes extérieures au CC SUD (scientifiques, Etats membres, CE) et envisager de passer une réunion sur deux du Comex uniquement en visioconférence ou permettre d'avoir les réunions en format hybride.

Sur les avis

- Sur les thèmes abordés, il pourrait être intéressant d'organiser une réflexion prospective à chaque renouvellement du bureau du CC SUD, par exemple, afin de réfléchir aux grands thèmes de travail
- rédiger les avis en tentant de suivre une approche SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini) à partir d'un cadre prédéfini permettant un suivi de ces avis dans le temps. Ainsi, il serait possible de communiquer sur les points positifs et aussi relancer ou retravailler les points n'ayant pas été suivis. Le cadre proposé en [annexe 2](#) prend en considération les types d'avis suivants et un exemple est donné sur la base d'un avis validé, en [annexe 3](#).

- o réponse à une consultation officielle de la CE hors questionnaire.
- o avis dans le cadre d'une réglementation régionalisée, passant par le Groupe d'Etats Membres
- o avis sur un sujet ou un règlement particulier à l'initiative du CC SUD

l'approche SMART doit aider à rédiger les avis en essayant de répondre aux questions suivantes :

- o Spécifique : est-ce que l'avis demande quelque chose de précis ?
 - o Mesurable : existe-t-il un indicateur pour mesurer cette demande ?
 - o Acceptable : est-ce que la demande ne sort pas du cadre acceptable par la CE, soit les objectifs de la PCP ?
 - o Réaliste : est-ce que la demande est faisable ?
 - o Temporelle défini : dans quel délai la demande s'inscrit-elle ?
- trouver un calendrier plus approprié pour la transmission d'éléments de position ou de commentaires en vue des négociations sur les TAC de fin d'année – le calendrier actuel ne permet pas une prise en compte par la DG Mare lors de la formulation de ses propositions. Actuellement, l'avis est plus utile pour les États membres pour la négociation. Ceci pourrait passer par :
 - o Soit réunir un groupe Adhoc à la suite de la présentation des avis scientifiques, en général début juillet, afin d'établir les principaux points problématiques et une première analyse de la situation.

RECOMMANDATIONS

- Soit préciser clairement que le document de position du CC SUD est principalement à destination des États membres.

Sur la représentation des différents intérêts

Plus que la représentation des différents intérêts, la question porte surtout sur la participation effective des membres. Elle pourrait être améliorée par une meilleure visibilité de l'impact du travail du CC SUD, afin de motiver les membres à participer plus activement, cf. point sur les avis et sur la communication.

Sur le rôle des élus et du secrétariat

- les élus :
 - un document reprenant les engagements identifiés suite à l'audit interne de 2021 pourrait être édité et servir de kit d'information pour tout futur membre.
 - Mieux gérer le temps de certaines réunions en cas de présentations extérieures en limitant le temps de parole si nécessaire.
- Secrétariat :
 - améliorer les informations des comptes rendus : ne pas oublier la date, ajouter la liste des présents, préciser le format de la réunion (présentiel ou hybride), instaurer un suivi des GT sur la base des conclusions à rappeler au président lors de la définition des ordres du jour.
 - Anticiper au maximum le temps de parole des intervenants extérieurs : demander systématiquement les présentations en amont des réunions et rappeler le temps imparti pour la présentation.

Sur la communication

- un bilan sur le nombre d'entretiens individuels annuels réalisés et les éventuels points abordés pourrait être fait afin d'en informer les membres.
- Maintenir le niveau de communication du secrétariat vers les membres, notamment via le mail mensuel.
- Ouvrir une page LinkedIn. Cette page doit permettre de communiquer sur les travaux du CC SUD : réunion à venir avec les points à l'ordre du jour, les personnes extérieures invitées ; les avis adoptés et éventuellement les réponses de la CE ; la participation des membres ou du secrétariat à des réunions extérieures avec les positions défendues ; éventuellement relayer des post d'autres CC.
- Dans l'optique de cette évolution, prévoir une formation du secrétariat afin d'optimiser l'utilisation de ce nouvel outil.
- Prévoir un bilan au bout d'un an d'utilisation de la page LinkedIn pour évaluer son intérêt.

RECOMMANDATIONS

Sur les relations avec la CE, les Etats membres et les autres organisations

- Organiser un échange direct entre le bureau du CC SUD et la CE : demander de rencontrer le nouveau Commissaire à la pêche puis prévoir une réunion annuelle entre le bureau du CC SUD et le directeur de la DG Mare.
- Des recommandations sont aussi à faire à destination de la CE : assurer une présence régulière aux travaux du CC SUD par des personnes en capacité de comprendre les langues de travail, mieux identifier la prise en compte ou non des avis du CC SUD, faire une synthèse des différentes évaluations de performance des CC dans son futur bilan de la PCP.
- Repenser la relation du CC SUD avec le GEM afin de mieux utiliser la régionalisation pour travailler sur les sujets d'importance pour le CC SUD : permettre au CC SUD d'intervenir sur les projets de recommandation conjointe ; identifier la prise en compte des positions du CC SUD dans les recommandations conjointes. Des recommandations sont ainsi aussi faites à destination du GEM :
 - Avoir une présidence plus stable ou débutant à un autre moment de l'année ;
 - Planifier une réunion annuelle entre la présidence du CC SUD avec la présidence du GEM

Sur la contribution aux objectifs de la PCP

- les modifications proposées pour le cadre des avis devraient permettre de mieux identifier la contribution des travaux du CC SUD à l'atteinte des objectifs de la PCP.

RESSOURCES

Aurelio Bilbao	Ancien président /OPESCAAYA	Secteur ES
Raul Garcia	WWF	Autres Intérêts/ONGe
Julien Lamothe	ANOP	Secteur FR
Pauline Joyeux	Représentante FR	Administration nationale
Hecto Villa Gonzales	Représentant ES	Administration nationale
Ursula Krampe	Représentante DGMARE	Commission européenne
Chloé Pocheau	Secrétariat du CC SUD	CC SUD
Aurélie Drillet	Secrétariat du CC SUD	CC SUD

Consultation en ligne

Les réponses au questionnaire en ligne est disponible dans un document Excel à part, pour plus de lisibilité.

ANNEXE 1

Année	Numéro	Avis	Avis consensuel	Réponse de la CE
2019	127	renouvellement du règlement contrôle	non	oui
2019	128	plans rejets	non	oui
2019	129	exploitation pétrolière	oui	oui
2019	130	gestion du germon	oui	non
2019	131	policy statement	non	oui
2019	132	sardine ibérique	non	oui
2019	133	possibilités de pêche pour 2020	non	non
2019	134	amélioration de la compatibilité du plan de gestion avec les mesures de contrôle	oui	oui
2019	135	sur la montre radiée	oui	oui
2020	136	bilan de l'obligation de débarquement	non	non
2020	137	captures accidentelles de dauphins	non	oui
2020	138	plans rejets	non	non
2020	139	policy statement	non	non
2020	140	sardine ibérique	non	oui
2020	141	captures accidentelles de dauphins	non	oui
2020	142	ICCAT 2020	oui	non
2020	143	possibilités de pêche espèces profondes 21 et 22	non	oui
2020	144	algues invasives	oui	oui
2020	145	possibilités de pêche pour 2021	non	oui
2020	146	modernisation des navires	non	oui
2021	147	sardine ibérique	oui	oui
2021	148	langouste rouge	oui	non
2021	149	sur la crise du covid-19	oui	oui
2021	150	commun MEDAC-CCSUD thon rouge	oui	non
2021	151	policy statement	non	non
2021	152	modification de l'acte délégué sur le fonctionnement des CC	oui	oui
2021	153	limitation des fluctuations des possibilités de pêche	oui	oui
2021	154	gestion du germon	oui	oui
2021	155	possibilités de pêche pour 2022	non	non
2022	156	plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques	non	non
2022	157	thon rouge	non	non
2022	158	gestion de l'anguille	non	non
2022	159	PCP	oui	non
2022	160	éolien en mer	oui	oui
2022	161	thon rouge	oui	non
2022	162	possibilités de pêche pour 2023	non	oui
2023	163	plan de gestion des eaux occidentales	non	non
2023	164	plans rejets	oui	oui
2023	165	gestion du germon	oui	oui

ANNEXE 1

(suite)

Année	Numéro	Avis	Avis consensuel	Réponse de la CE
2023	166	captures accidentelles de dauphins	non	oui
2023	167	mesures techniques	non	non
2023	168	possibilités de pêche pour 2024	non	oui
2023	169	EMV	non	oui
2023	170	plan d'action de la CE	oui	oui
2023	171	transition énergétique	non	oui

Analyse de quelques avis avec ou sans réponse de la CE

AVIS 135 / 2021	Montre radiée	Plomb
CE	réponse circonstanciée mais renvoi à DG Sanco	
Suite	pas de suite trouvée dans les documents	
AVIS 148 / 2021	Langouste rouge	augmentation de la taille minimale
CE	pas de réponse écrite	discussion en GT : blocage de l'administration portugaise et Açores
Suite	pas de suite trouvée dans les documents	
AVIS 153 / 2021	limitation des fluctuations de TAC	
CE	réponse indiquant, indirectement que le travail proposé n'est pas jugé utile car les fluctuations de TAC sont limitées à 5%, même si la CE ne s'oppose à la création d'un GT sous l'égide du CSTEP mais la CE ne donne pas les clés pour le créer.	
Suite	création d'un GT adhoc au sein du CCSUD qui s'est réuni 2 fois mais pas de suite trouvée	
AVIS 154 /2021	Germon	adoption de la règle d'exploitation définitive
CE	réponse après l'ICCAT, explicitant essentiellement la décision prise à l'ICCAT	
AVIS 165 / 2023	Germon	demande de modification de la règle d'exploitation
CE	réponse partielle qui aurait pu préciser un calendrier pour anticiper les travaux de l'ICCAT sur le sujet.	
AVIS 166 / 2023	Captures accidentelles de cétacés	
CE	réponse détaillée mais pas sur toutes les recommandations de l'avis, notamment sur les études sur la connaissance des populations de cétacés et sans préciser le travail que pourrait mener le CSTEP	

ANNEXE 2

PROPOSITION DE TRAME POUR LES AVIS

Informations liminaires

Titre de l'avis :

Type d'avis : *réponse à une consultation de la CE hors questionnaire / avis dans le cadre d'une réglementation régionalisée, passant par le Groupe d'Etats Membres / avis sur un sujet ou un règlement particulier à l'initiative du CC*

Référence à un/des précédent/s sur le sujet :

Objectif(s) de la PCP auquel/auxquels l'avis répond : *cf. article 2 de la PCP*

Contexte de l'avis

- Contexte : *procédure dans lequel l'avis s'inscrit*
- Information de base/références : *données et rapports utilisés*
- Raison : *nécessaire surtout en cas d'avis à l'initiative du CC*

Avis / questions posées

- Thème 1
 - o Arguments
- ⇒ Avis sur thème 1

- Thème 2
 - o Arguments
- ⇒ Avis sur thème 2

...

Position minoritaire et groupe appuyant cette position

Procédure d'adoption

Mettre la frise chronologique

RAPPEL de l'approche SMART :

- *Spécifique : est-ce que l'avis demande quelque chose de précis ?*
- *Mesurable : existe-t-il un indicateur pour mesurer cette demande ?*
- *Acceptable : est-ce que la demande ne sort pas du cadre acceptable par la CE, soit les objectifs de la PCP ?*
- *Réaliste : est-ce que la demande est faisable ?*
- *Temporelle défini : dans quel délai la demande s'inscrit-elle ?*

ANNEXE 3

EXEMPLE A PARTIR DE L'AVIS 166 sur LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE DAUPHINS

Informations liminaires

Titre de l'avis : sur les captures accidentelles de cétacés

Type d'avis : avis à l'initiative du CC ET avis dans le cadre d'une réglementation régionalisée, passant par le Groupe d'Etats Membres

Référence à un/des précédent/s sur le sujet : avis n°141, n°137.

Objectif(s) de la PCP auquel/auxquels l'avis répond : art 2.3, art 2.5.c de la PCP

Contexte de l'avis

- Contexte : participation à la réflexion sur les mesures visant à réduire les prises accessoires de dauphins commun dans le golfe de Gascogne et sur la côte ibérique.
- Information de base/références :
 - o ICES 2023 (a) : ICES. 2023. Workshop on mitigation measures to reduce bycatch of short-beaked common dolphins in the Bay of Biscay (WKEMBYC2; outputs from 2022 meeting). ICES Scientific Reports. 05:03. 66 pp. <https://doi.org/10.17895/ices.pub.21940337> => Rapport du groupe de travail sur lequel s'est basé l'avis du CIEM
 - o ICES 2023 (b) : ICES. 2023. EU additional request on mitigation measures to reduce by-catches of common dolphin (*Delphinus delphis*) in the Bay of Biscay. In Report of the ICES Advisory Committee, 2023. ICES Advice 2023, sr.2023.01. <https://doi.org/10.17895/ices.advice.21946634> => Avis du CIEM
- Raison : Interprétation par les membres du CC SUD des derniers avis du CIEM sur les mesures de gestion pour réduire les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne afin de formuler des recommandations de gestion durable sur une base objective.

Avis / questions posées

- Connaissances sur la population de dauphin
 - o Le CIEM ne constate pas d'évolution majeure depuis le dernier état des connaissances de 2020. Les estimations d'abondance font état d'une augmentation de la taille de la population des années 1990s à 2010, suivie depuis lors par une stabilisation.
- ⇒ Demande d'actualisation des expertises sur la population avec les résultats de SCANS IV de 2022.

SMART Oui

ANNEXE 3

- Estimation des captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne
 - o Le CIEM relève une augmentation des estimations de captures accidentelles pour les années 2019- 2020 par rapport aux estimations des années 2016-2018. Pour autant, il estime que cette hausse est probablement due à un biais méthodologique relatif à la détermination de l'effort de pêche reporté par différents États Membres pour certains métiers (augmentation très sensible). Les membres du CC sud tiennent à réaffirmer le recul nécessaire avec lequel les conclusions des travaux s'appuyant uniquement sur les échouages (recensés uniquement sur le territoire français par le Réseau National d'Échouages), associées dans certains cas à des observations aériennes de carcasses, doivent être interprétées pour déterminer la mortalité des petits cétacés dans le golfe de Gascogne, en l'absence de données suffisantes issues des observations en mer à bord des navires de pêche. De plus, la France est particulièrement ciblée sur la problématique des captures accidentelles car les échouages sont particulièrement visibles sur son littoral. Or, le travail exploratoire réalisé par le WKEMBYC2, issu de données partielles pour certains engins/zones, montre que 41% des captures accidentelles sont réalisées en zone 8abd, 34% en zone 8c9a et 25% en zone 7efghj.
- ⇒ Réaliser des évaluations de captures accidentelles sur la base des observations à la mer réalisées à plus fine échelle, notamment Etat membre par Etat Membre

SMART La temporalité de la recommandation n'est pas précise

- Limites de captures/objectifs de gestion/seuils
 - o Comme en 2020, en l'absence d'objectifs de gestion défini, le CIEM a fait le choix de se baser sur le PBR (Potential Biological Removal) qui est une interprétation de la « Viabilité à long terme » demandée par les textes européens. Or, ce paramètre ne peut être considéré comme l'unique objectif de conservation. Cet indicateur se base sur des objectifs à long terme (100 ans) pouvant intégrer des facteurs d'évolution que les modèles prédictifs ne peuvent que difficilement prendre en compte. Ces simulations sont soumises à de nombreuses hypothèses. Également, le calcul de cet indicateur fait intervenir des paramètres biologiques de l'espèce inconnus et pour lesquels des valeurs « par défaut » sont par conséquent utilisées.
- ⇒ Soutien de la recommandation du CIEM de définir des objectifs de gestion. Ces objectifs doivent être communs et basés d'une part sur des considérations scientifiques et d'autre part sur des recommandations socio-économiques. Dans l'attente de ces travaux, les membres appellent à se baser sur les objectifs de gestion en vigueur (ex français – objectif DCSMM D01-MT-OE02) : taux de mortalité par capture accidentelle

ANNEXE 3

inférieur à 1% de la meilleure estimation de la taille de la population pour chaque espèce.

SMART Oui

- Les scénarii

- Pour rappel, le CIEM ne dit pas que les fermetures sont nécessaires à court termes et ne recommande pas de mesures d'urgence. Il dit simplement que cela constitue la mesure de gestion la plus efficace à court terme au regard de la remise à jour des 15 scénarios issus de WKEMBYC qui reposent sur un arrêt total de la pêche pour différents métiers (chalutiers pélagiques, bolincheurs, chalutiers en pairs, fileyeurs) sur des durées et périodes variées, associée pour certains métiers à des pingings (PTM/PTB).
- Le CIEM évalue des fermetures complètes du golfe de Gascogne sur de nombreux métiers impliquant plusieurs centaines de navires français, espagnols et portugais. Il n'évalue pas l'efficacité de fermetures spatiales partielles (limitées à des petites zones spécifiques telles que celles évoquées/demandées par différents politiques ou ONGs).
- Les ONGs environnementales du CC SUD considèrent que l'avis du CIEM présente plusieurs scénarios qui permettent d'atteindre l'objectif de réduire la mortalité des dauphins dans le Golfe de Gascogne. Mais, étant donnée l'échelle géographique de la recommandation scientifique, pour le cas des fermetures spatio-temporelles, les ONG pensent qu'il faut approfondir les études qui définissent de possibles zones, mois et engins avec lesquels l'interaction avec les petits cétacées peut être significative, dans le but de pouvoir définir des restrictions spatio-temporelles à plus petite échelle, adaptée à la réalité des pêcheries et qui minimisent tant les captures accidentelles que le possible impact socio-économique. Cependant, selon les membres du secteur du CC SUD, de telles zones (hot spots) n'existent pas, les dauphins sont étant largement répartis dans le Golfe de Gascogne et en capacité de parcourir plusieurs centaines de km/jour.
- Par contre, aucune combinaison de mesures, parmi celles qui ont été testées par le CIEM, ne permet d'atteindre un seuil de captures accidentelles en dessous de 10% PBR.

- Les dispositifs techniques

- Aucune réserve particulière n'est mentionnée par le CIEM quant à l'usage des différents dispositifs de mitigation (pollution acoustique, zone d'exclusion...). Il mentionne cependant l'importance de vérifier que les pingings soient correctement utilisés et déployés et de vérifier l'évolution de leur efficacité au

ANNEXE 3

cours du temps. Les travaux portugais et espagnols ouvrent des perspectives opérationnelles permettant la réduction des captures accidentelles pour les chalutiers de fond en paire et les bolincheurs, qui contribuent à près de 30% des captures accidentelles dans le golfe de Gascogne et les eaux ibériques d'après les estimations du groupe. Le Plan d'action français initié depuis 2019 et amplifié pour 2023-2024 répond aux recommandations du CIEM en termes de 1/ test des dispositifs à large échelle et 2/ amélioration des connaissances de l'interaction via les observations. La poursuite de ces travaux et la mise en place d'un plan à grande échelle étaient recommandées dans l'avis n°137 du CC SUD

- ⇒ L'urgence n'étant pas requise, les membres du SUD recommandent de s'appuyer sur une réalité objective et dépassionnée, et de laisser le temps aux projets en cours de livrer des conclusions exploitables sur les dispositifs techniques les plus efficaces pouvant être mis en place.

SMART La recomendación debería ser más específica y breve, por ejemplo: esperar a los resultados de los proyectos actuales sobre dispositivos técnicos para evaluar los más eficaces de aplicar.

- ⇒ Les membres du CC SUD insistent sur le fait que la réflexion sur les mesures de gestion ne peut en aucun cas s'affranchir 1/ d'une étude sérieuse de l'impact socio-économique à l'échelle de l'ensemble des maillons de la filière (navires, criées, ports, intermédiaires, mareyeurs, poissonniers, etc.) et 2/ d'une étude des effets de seuil au-delà desquels des limites irréversibles seront franchies, tant pour le dauphin commun que pour la filière pêche.

SMART La recommandation doit être plus spécifique et courte, par ex : 1/réaliser une étude socio-économique des effets des mesures de gestion sur l'ensemble de la filière et 2/définir les seuils limites à ne pas atteindre tant pour le dauphin commun que pour la filière pêche.

La recommandation aurait pu préciser la structure à interroger (CSTEP) et la temporalité pour réaliser cette étude

ANNEXE 3

Position minoritaire

- ⇒ Pour les membres du secteur du CC-Sud, la mise en œuvre de dispositifs technologiques, tels que les pingurs, est la seule solution qui permette une cohabitation durable à court, long et moyen termes entre pêcheurs et petits cétacés.
- ⇒ Pour les ONG environnementales du CC SUD, il faut approfondir les études qui définissent de possibles zones, mois et engins avec lesquels l'interaction avec les petits cétacés peut être significative, dans le but de pouvoir définir des restrictions spatio-temporelles à plus petite échelle, adaptée à la réalité des pêcheries et qui minimisent tant les captures accidentelles que le possible impact socio-économique.

Procédure d'adoption

Initiative	Consultation électronique 1	Consultation électronique 2	Discussion en GT	Consultation électronique 3	Comité Exécutif	Consultation électronique 4	Comité Exécutif
Proposition du secrétariat sur base de l'avis du CIEM (24/01/23)	Libre du 25/01 au 10/03	Dirigée sur proposition du CNPMEM 20/03 au 14/04	3 Mai Proposition de modifications mineures	Dirigée du 6 au 12 Mai	30 Mai Projet non validé, participation des ONGe à retravailler	Dirigée ONG du 1 ^{er} au 15 Juin	27 Juin Avis modifié prenant en compte la participation des ONGe